

COMMUNE DE SUZANNECOURT

Département : HAUTE-MARNE – Arrondissement : SAINT-DIZIER – Canton : JOINVILLE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2015

<u>Membres en exercice</u> :	11	<u>Date de convocation</u> :	01.10.2015
<u>Membres présents</u> :	11	<u>Date de publication</u> :	08.10.2015
<u>Membres ayant signé</u> :	11		

L'an deux mil quinze, le huit octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le premier octobre deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, MM. EHRHARD Pierre, COSSIN Jean-Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoints, Mmes BARTHELEMY Sylvette, BERGUER Carole, GODARD Angélique, JEANNIOT Séverine, MM. VICHARD Michel, DEVOY Christophe, ETIENNE Florent.

ETAIT ABSENT : Néant
Secrétaire de Séance : Monsieur COSSIN Jean-Pierre.

OBJET N°1

TRAVAUX DE VOIRIE SUR « LA TRAVERSE »

Le Maire expose à l'Assemblée que l'état de dégradation de la voirie de la « Traverse » reliant Suzannecourt à Joinville, est très important et nécessite de gros travaux de réhabilitation.

Les travaux estimés à 29 092,25 € par l'entreprise SAVOLDELLI, seront réalisés en 2 tranches : une tranche de 12 000 € réalisée en 2015 et l'autre tranche de 17 092,25 € sera réalisée en 2016.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement des budgets primitifs 2015 et 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser les travaux et charge le Maire de solliciter des subventions auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, du Conseil Départemental, du G.I.P de la Haute-Marne.

OBJET N°2

DEMANDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Suzannecourt a signé avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne, une convention d'assistance technique départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire.

Cette convention prévoit notamment une assistance à la programmation des travaux et à la consultation des entreprises pour leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge le Maire de solliciter, auprès des services du Conseil Départemental, une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du choix d'un maître d'œuvre et de la surveillance de la réalisation future des travaux de voirie dans la rue du Moulin et la rue de Frégnéval.

OBJET N°3

ACQUISITION DE TERRAINS

Le Maire expose à l'Assemblée le projet d'acquisition sur la famille PERRIN, des parcelles cadastrées :

- ZL 62 lieudit LA SAINTE CROIX d'une contenance de 1ha 27a 50ca,
- ZM 52 lieudit BOUT DU PONT d'une contenance de 1ha 02a 60ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de se porter acquéreur desdites parcelles et charge le Maire de solliciter les services des Domaines pour qu'une estimation soit établie et que cet investissement puisse être pris en considération lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

Etant précisé que les frais d'acte et d'acquisition seront à la charge de la commune en sus du prix des terrains.

OBJET N°4

DISSOLUTION CCAS

VU la nouvelle loi NOTRe du 07 Août 2015, prévoyant la possibilité, pour les communes de moins de 1500 habitants, de dissoudre le budget annexe du CCAS dès le 1^{er} Janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir le budget annexe du CCAS.

OBJET N°5

CHANGEMENT DE NUMEROTATION DE PARCELLES

VU la délibération du Conseil Municipal du 04 Septembre 2015 accordant la vente de terrains à 3 particuliers désirant se porter acquéreur,

Considérant que la numérotation des parcelles correspond à l'ancien cadastre,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rapporter sa délibération du 04 Septembre 2015 et de porter les modifications comme suit :

- M. PFIFFERLING Gaël et Mme DELAVAL Marjorie, les parcelles cadastrées :
 - ZH 122 d'une superficie de 950m² à 23€/m² soit un montant de21 850,00 €
 - ZH 123 d'une superficie de 880m², à 23€/m² soit unmontant de20 240,00 €

Soit un total de42 090,00 €
- M. et Mme BRUSSE Tony, la parcelle cadastrée :
 - ZH 126 d'une superficie de 880m², à 23€/m² soit unmontant de20 240,00 €

- M. BEDET Jordan et Mme GODARD Angélique, la parcelle cadastrée :

- ZH 125 d'une superficie de 1000m², à 23€/m² soit un montant de23 000,00 €

Etant ici précisé que les frais d'acte et d'acquisition, seront à la charge des acquéreurs en sus du prix.

OBJET N°6

SECURISATION ET MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE JEUX

Le Maire expose à l'Assemblée que l'aire de jeux située derrière la salle des fêtes n'est plus aux normes actuelles de sécurité ; certains éléments de jeux étant dangereux pour les enfants.

Les travaux de sécurisation et de mise aux normes, consistent en la pose d'une clôture autour de l'aire de jeux, le remplacement des jeux défectueux et la pose de dalles amortissantes.

Ces travaux ont été estimés par :

- l'entreprise AZ CLOTURE (pour la pose de la clôture) à 4 811,00 € HT
- l'entreprise HUSSON (pour la mise aux normes) à 15 964,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide que ces travaux seront réalisés et imputés en section d'investissement du budget primitif de 2016,
- sollicite des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du G.I.P,
- donne tout pouvoir au Maire pour les signatures à intervenir.

OBJET N°7

REPLACEMENT D'UN BARNUM DEVENU DANGEREUX

Le Maire expose à l'Assemblée que le barnum situé place de la salle des fêtes est devenu trop dangereux pour être utilisé.

Il présente aux membres du conseil une estimation réalisée par l'entreprise BUGUET, pour la réalisation d'un abri en bois avec toiture 4 pentes, dont le montant s'élève à 29 429,08 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide que ces travaux seront réalisés et imputés en section d'investissement du budget primitif de 2016,
- sollicite des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du G.I.P, donne tout pouvoir au Maire pour les signatures